

La fidélité à l'ordre royal

La soumission à l'ordre royal :

La soumission de Béziers à l'ordre royal se manifesta après le massacre de 1209. Béziers sut tirer les leçons de ce massacre et bénéficier ainsi de certains privilèges. Dès que le roi Louis VIII manifesta l'intention de venir recueillir la vicomté de Béziers et de Carcassonne, les ralliements de tous ordres affluèrent. Dès avant son départ de Paris, Béziers lui aurait fait sa soumission en même temps que sept des principaux seigneurs biterrois.

Béziers affirma sa fidélité au roi de France à plusieurs reprises. En mars 1234 et l'année suivante, le bourg de Narbonne se révolta contre les inquisiteurs. La cité de Narbonne tomba dans le camp adverse, Béziers ne bougea pas. En 1240, lorsque Trencavel avec des seigneurs rebelles réfugiés en Aragon envahit la région de Carcassonne, Béziers affirma de nouveau sa fidélité au roi. Une anecdote concernant la garde des clefs de la ville, raconte que l'évêque et les officiers du roi réunirent une assemblée des habitants et leur dirent avoir reçu des lettres annonçant que le vicomte se présenterait à Béziers sous l'habit d'un frère mineur. Aussitôt tout le monde s'écria que quiconque recevrait le vicomte mériterait la mort.

Deux ans plus tard, la dernière guerre du comte de Toulouse secoua toute la région. Narbonne chassa l'archevêque et le vicomte fit allégeance au comte. Mais Béziers resta fidèle au roi. L'archevêque s'y réfugia. L'arrivée d'Imbert de Beaujeu à la tête d'une forte armée mit fin aux espoirs des rebelles.

Durant toute cette période, bien que le pays ait été pris entre deux fidélités, au roi de France et au comte de Toulouse, il semble bien que la ville n'ait pas oublié ses épreuves et ait aspiré à un besoin d'ordre, de calme et de paix, qu'elle soit demeurée très éloignée de tout esprit régional languedocien. Si quelquefois des particularismes locaux se manifestèrent, Béziers ne développa que très peu un sentiment de solidarité méridionale.

L'affermissement monarchique :

L'affermissement de l'ordre royal à Béziers, comme dans le Languedoc n'a rien d'anecdotique et ne s'explique pas seulement par un processus d'expansion. La cause profonde en est le changement fondamental qui s'observe, entre le milieu du XII^e et le début du XIV^e siècle, dans la structure de l'Occident. La multitude de petites cellules autonomes, les seigneuries, fit place à une juxtaposition de vastes souverainetés territoriales, premières ébauches des États de l'Europe moderne. L'expansion économique, la facilité croissante des relations entre les hommes, la germination des idées nouvelles que propageait une étude plus poussée du droit romain qui était enseigné à Montpellier et dont Béziers fut un des foyers actifs de la pénétration dans le Midi, furent les causes de ce changement fondamental.

Dès le dernier quart du XIII^e siècle, le pouvoir royal, sans cesser de s'affermir, commença à se transformer dans sa nature sous l'influence de l'idée de la puissance publique, ressuscitée en termes de réflexions menées sur le droit romain depuis le début du siècle. Cette notion nouvelle de la souveraineté, liée à la conviction que le pouvoir, appliqué au profit commun, ne pouvait être un objet de propriété privée, fut vulgarisée en particulier par les légistes recrutés dans la partie méridionale du domaine royal et formés aux écoles de Montpellier. Autre influence, non moins active, celle des gens du roi eux-mêmes, dont le nombre s'accrut alors fortement avec la complexité croissante de l'administration et l'usage de plus en plus répandu de l'écrit : une nouvelle classe naît alors, celle des agents du pouvoir, des gens de loi et de plume. Propagateurs de l'idée de puissance publique, ils agissent par leur seule présence.

À Béziers, l'administration royale, Français venus du Nord ou indigènes, par ignorance des usages locaux ou par esprit de pillage, ne trouva pas tout de suite ses marques. Soumettant la région et la ville à une coupe réglée, elle se servait sans payer chez les artisans biterrois, réquisitionnait la population des villages sans payer de salaires, achetait par la terreur qu'elle faisait régner des biens fonciers à vil prix.

Mais devant les doléances et les plaintes, une première enquête de 1247 recueillit les récriminations du pays concernant les exactions des officiers royaux tandis qu'une seconde enquête dès 1258 examina sérieusement le problème des confiscations de terre. Une lettre royale d'avril 1259 fixa les principes d'actions des enquêteurs, les bases qui guideraient les restitutions des biens, le respect des dots des femmes et de leur part d'héritage. Révélant une volonté de pacification du pays et de bonne gouvernance, miséricordieuse à tous ceux qui manifestaient leur bonne volonté, la lettre se montrait impitoyable pour tous ceux qui refusaient l'état de fait et bientôt l'état de droit. Dès les premières enquêtes, les officieux véreux furent révoqués, la réconciliation avec la noblesse locale recherchée et l'administration royale se mit en ordre de marche pour lutter contre les prétentions, souvent mal étayées du clergé en matière de droits seigneuriaux. La bourgeoisie, et les institutions municipales se rallièrent sans peine à l'ordre royal qui ne leur semblait pas plus pesant que la tutelle des seigneurs ou que le pouvoir épiscopal. Parachevant cette mise en place progressive de l'ordre royal, l'ordonnance de 1254 relative à l'administration de la sénéchaussée constitua une charte de bon gouvernement pour les populations.

Car la vicomté de Carcassonne et Béziers est devenue la sénéchaussée de Carcassonne et Béziers. Béziers est ainsi le centre d'une viguerie qui couvre tout l'est de la sénéchaussée faisant de Béziers le siège de la présence royale dans la région. La sénéchaussée, organe de la centralisation monarchique, nécessite au plan local la mise en place d'une administration nouvelle, apte à gérer le domaine royal c'est-à-dire d'en percevoir les revenus, d'y maintenir l'ordre, d'y rendre la justice, d'y convoquer en son nom. Elle exerce sa mission dans un cadre territorial précis à partir du XIII^e siècle. En être le siège est un avantage certain pour Béziers et le Biterrois qui assurent désormais un rôle régional. C'est ainsi qu'au milieu du XIV^e siècle, Béziers, chef lieu d'un diocèse étendu et d'une viguerie

de la sénéchaussée de Carcassonne deviendra l'une des principales villes du Languedoc. en dépit de la création de deux autres vigueries à Gignac et Narbonne. Le sénéchal avait obligation d'y tenir ses assises six fois par an. A côté de la juridiction royale au civil et au criminel, Béziers avait d'autres seigneurs justiciers : l'évêque et les abbés de Saint-Jacques et de saint-Aphrodise.

Les transformations et l'épanouissement de la ville royale :

Placée sous la tutelle royale, la ville profita de l'épanouissement général de l'Europe féodale et bénéficia, dans une certaine mesure, du rayonnement de la royauté et de la civilisation française.

Favorisée par une expansion économique qui ne connaît pas de fléchissement entre 1150 et 1320, la France, enveloppée et pénétrée par les voies essentielles du trafic occidental, développa son activité commerciale. L'activité marchande, liée au développement de l'industrie et à l'accélération des valeurs ne cessa de se développer jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Le fondement de ce développement industriel fut l'extension de la fabrication du drap. La fabrication du drap à Béziers était loin d'atteindre la dimension des principaux centres de tissage ou de teinture des draps mais les drapiers furent nombreux dans la ville et participèrent à l'élection d'un des cinq consuls. Dans la hiérarchie des métiers, les drapiers avec les changeurs occupaient les deux premières échelles. Signe de prospérité, les pareurs figuraient parmi les plus riches contribuables. On distinguait parmi les draps de Béziers, de bonne qualité moyenne, le mesclat, tissu fait de laines diverses aux couleurs variées, du burel et du gris. On trouvait aussi du noir, du rouge, du vert, du violet, de l'argenté. On fabriquait notamment des blanquets de laine brute qui circulaient dans tout le Midi de la France.

Il résulte de cette production prospère, comme de celle du travail du cuir, que la cité, ville industrielle, ne se trouvait certainement pas éloignée des circuits commerciaux ou d'échanges. Il fallait, en effet, approvisionner les métiers en laine, se procurer dans les campagnes les matières colorantes et importer, depuis les rives orientales de la Méditerranée, l'alun, matière première essentielle, employée aussi bien dans le dégraissage de la laine que pour la fixation de la couleur et le dernier apprêt des étoffes. Les draps de Béziers se vendaient facilement, pas forcément auprès d'acheteurs locaux ou régionaux. Entre 1380 et 1401, un gros négociant de Prato en Toscane, en faisait acheter à Béziers même, aux foires de Pézenas et de Montpellier.

Le Biterrois doit à sa situation de carrefour de se trouver à la croisée du trafic et des échanges. Grâce au pont, dont la présence est attestée depuis le douzième siècle, l'Orb n'est plus un obstacle dans la communication Est-Ouest. On passe par Béziers aussi bien pour rejoindre Narbonne que pour aller vers Carcassonne et Toulouse. Le fleuve offre aux produits pondéreux, principalement aux charbons et aux pierres la possibilité d'un double cheminement, pour le remonter et le descendre. La plupart des chemins descendant de la montagne, souvent anciennes drailles, de Lodève ou de Faugères, passent aussi par Bé-

ziers. Le trafic maritime international ou inter régional, assuré vraisemblablement par des Italiens, se faisait en passant par Montpellier (c'était la belle époque d'Aigues-Mortes) ou Narbonne à partir desquelles les marchandises étaient acheminées par des caravanes de mulets ou de chevaux. Par son intermédiaire étaient importés les produits d'Orient : épices, drogues, alun et étaient écoulés quelques produits de l'artisanat biterrois, en particulier du drap et de la toile. La vitalité commerciale est attestée dans le second tiers du XIV^e siècle, par l'association entre des Biterrois, Montpelliérains et Narbonnais dans le trafic avec l'Italie Méridionale et le Levant. En outre, par les ports de Vendres et de Sérignan, le Biterrois était en relation avec les ports catalans. Le trafic régional de marchandises était lui-même dynamisé par la démultiplication des lieux et des occasions d'échanges par le foisonnement des foires dans tout le piémont héraultais : à Magalas, à Gabian, Saint-Thibéry, Clermont, Lodève, Servian, Pézenas, Montagnac. Bien qu'à l'époque, Béziers ne semble pas avoir obtenu sa foire, ses marchands, comme tous ceux des grandes villes languedociennes fréquentaient ces foires où ils trouvaient l'occasion de rencontrer des marchands étrangers.

La situation de carrefour de la cité explique qu'elle n'ait pas absolument besoin d'une activité intermittente de foire. L'économie repose en effet sur des bases pérennes, sur l'animation d'une riche région agricole et un artisanat dynamique : merciers, fustiers, peaussiers, tisserands, tailleurs, corroyeurs. Béziers participe au développement de la draperie languedocienne qui anime les principales agglomérations. La fabrication n'y est pas concentrée dans de grands ateliers mais dans de petits ouvroirs, souvent spécialisés, nombreux dans le centre de la cité où les documents écrits nous montrent de nombreuses rues bordées d'ouvroirs de dimensions assez réduites, surmontées assez souvent par un étage. Dans le Biterrois, il ne semble pas qu'elle ait été tellement disséminée dans les petites bourgades ou dans le milieu rural. Comme partout ailleurs, la production, destinée en partie à la commercialisation régionale, inter régionale ou lointaine, était certainement contrôlée par des négociants, seuls capables d'acheter la matière première et d'assurer l'écoulement des produits manufacturés. Les marchands drapiers, constituaient à Béziers une bourgeoisie d'affaire active et certainement aisée. Leur place au sommet de la pyramide sociale en est l'illustration.

Dans la hiérarchie sociale de la ville, les changeurs figurent à côté des drapiers, et témoignent qu'à Béziers, comme partout ailleurs, dans le royaume, et en Europe, l'expansion commerciale a entraîné une modification du milieu économique et en premier lieu, a rendu nécessaire un nouvel aménagement de la circulation monétaire. Il en résulte que circulent dans la cité des monnaies diverses : florins (pièces d'excellent alliage, frappées en or à partir de 1252 ; pesant 3 gr. 1/2 et valant 20 gros d'argent qui furent utilisées et imitées dans toute l'Europe), écus (pièces françaises d'or puis d'argent mises en circulation par Saint Louis), deniers, francs (pièces d'or correspondant à l'origine à 3,877 d'or fin), livre tournois. Toute cette circulation monétaire, la circulation de monnaie d'or et d'argent et en particulier du florin, fondement de la puissance des compagnies bancaires toscanes témoignent de l'élargissement de l'activité économique et de l'aisance qui régnait dans la cité.

Dans le même temps, dans le royaume de France les campagnes se transforment et l'économie commerciale pénètre plus profondément les milieux ruraux qui prévoient dans leur récolte une part de plus en plus étendue pour la vente. Les mesures d'interdiction d'exporter le blé prises à plusieurs reprises par la sénéchaussée à partir de 1269, et les autorisations qui succèdent aux interdictions prouvent que cette économie commerciale est aussi présente à Béziers. Elle est également présente par l'exportation des vins. Car, la situation de Béziers, au coeur d'une des meilleures voies d'exportation contribue au développement de la vigne et le Biterrois est devenu une zone très viticole. Nombre de vignes étant complantées d'oliviers, l'huile donnait lieu à un trafic rémunérateur. Les papes d'Avignon, dont la cour était nombreuse, achetaient du vin dans les terroirs d'Agde et de Béziers.

A l'échelle européen et national, les producteurs ruraux changent de mentalité. Ils ne se soucient plus seulement de vivre de la terre mais cherchent à améliorer le rendement de leur exploitation dans un dessein spéculatif. Cette amélioration est due à la multiplication des nouvelles formes de location des terres, non plus perpétuelles, mais à terme : baux à ferme et contrats de métayage permettent plus facilement de remplacer les cultivateurs négligents par des fermiers capables.

Plus que les paysans, les seigneurs profitèrent parfois de cette ouverture progressive de l'exploitation agricole, de cet accroissement du rapport en numéraire. Mais ce fut d'abord les bourgeois qui avaient investis leurs capitaux dans l'achat ou la conservation des terres qui surent faire fructifier les exploitations. D'autres fois, les petits exploitants en furent également les bénéficiaires, trouvant des avantages à commercialiser les produits du sol.

La bourgeoisie biterroise sut profiter de cette évolution de l'économie rurale et faire des investissements fonciers. Certainement pour accompagner le produit de son négoce qui restait souvent modeste et de peu d'envergure mais aussi par dynamisme et esprit d'entreprise. La meilleure preuve de cet esprit d'initiative est donnée par l'assèchement de l'étang de Montady entrepris par le seigneur de Montady et d'autres actionnaires (le nom de trois d'entre eux est connu).

La vocation rurale de la ville se concrétise par le grand nombre d'agriculteurs qui y vivent et cultivent son grand terroir. On y distingue les paysans aisés, les laboureurs qui élisent un consul, une masse de petits propriétaires et de salariés agricoles, qualifiés de brassiers.

Les transformations sociales qui résultent de l'évolution économique se marquent à Béziers, comme ailleurs, par l'émergence d'une petite caste dominante dont les membres continuent à s'enrichir par la pratique des affaires, tout en se trouvant protégés contre les hasards du négoce par leurs biens fonciers. S'appuyant sur les puissantes associations de métiers, et sur la hiérarchie des échelles, changeurs, drapiers et merciers, associés aux chausseurs et corroyeurs, aux bouchers et pareurs, aux forgerons, meuniers et chaudron-

niers à travers le consulat qui forme l'armature de la société urbaine, assurent naturellement la direction des affaires communes et accaparent les principales magistratures. C'est ainsi que les deux premiers consuls sont toujours issus des échelles hiérarchiquement dominantes (changeurs et drapiers) et ont un rôle dominant dans le consulat. De cette prospérité, tout le monde ne bénéficiait pas. A côté des riches, les grosses, la ville abrite les menutz, tout un ensemble de Biterrois de condition moyenne, dont certains passèrent progressivement dans la catégorie des pauvres et tout un petit peuple, souvent de condition misérable. La grande part des violences signalées à Béziers, comme un peu partout ailleurs, vers la fin du XIV^e siècle, témoignent de cette pauvreté. La fête des Caritats dont le principal objet était une distribution de pain aux pauvres (plus de 3 000 pains étaient fournis par les métiers) l'illustre bien.

La crise du bas Moyen Âge, une série d'épreuves :

Le XIV^e et le XV^e siècle furent le temps des crises et des épreuves pour toute la chrétienté et, encore plus pour la France. Béziers ne put qu'en être affectée.

Trois épreuves frappèrent Béziers. La première fut le retour des famines. Elles n'avaient pas complètement cessées durant le XIII^e siècle et on en retrouve le témoignage dans les mesures prises par les assemblées de la sénéchaussée qui décident, à plusieurs reprises à partir de 1209, l'interdiction d'exporter le blé. Toutefois aux mauvaises années, succédaient de bonnes années. Dès le début du XIV^e siècle, les intempéries aggravèrent les disettes et les famines. En 1314 et 1315, des pluies diluviennes entravèrent les semailles d'automne, empêchèrent la croissance et la maturation des grains, tandis qu'un été froid détruisit les vendanges. De la Russie aux Pyrénées, toutes les ressources taries, la hausse vertigineuse des prix, et la famine avaient provoqué de graves épidémies. Soixante ans plus tard, toute l'Europe méridionale souffrit des intempéries. En 1364, l'hiver vigoureux fit périr dans le Biterrois les oliviers. En 1365, les sauterelles dévorèrent les récoltes. En 1365-1366, les vignobles gelèrent. En 1367, de grosses inondations furent suivies d'une grande sécheresse. En 1368, mauvaise récolte. De nouveau, en 1369, 1370 et 1371, la sécheresse entraîna de mauvaises récoltes et déclenchèrent une épizootie. En 1374, la sécheresse puis les pluies et les tempêtes gâtèrent tout.

Coïncidant avec les famines et les disettes, les épidémies constituèrent la seconde épreuve. La peste, importée d'Orient par les navires génois en 1347 symbolise toutes les horreurs et eut des effets sur l'Europe entière sous sa triple forme : bubonique, pulmonaire et intestinale. La peste noire (peste bubonique) apparut à Béziers, au coeur de la ville, à l'entrée de la rue Française. «Lo libre de Memorias», tenu par l'écuyer du consulat, Jacques Mascaro, donne une idée du désastre : tous les consuls moururent et avec eux, tant de gens, que de mille, il n'en resta pas cent. De 1365 à 1390, la peste s'installa dans le Biterrois de façon endémique, faisant régulièrement un nombre important de victimes. A la peste s'ajoutèrent parfois d'autres maladies telles que la coqueluche ou la petite vérole.

Pour lutter contre la peste et les maladies, l'hygiène commune valait mieux que la médecine. Dans le Béziers médiéval, les rues n'étaient pas larges. Elles étaient souvent bordées d'ouvriers, surmontés par un étage. Les voies publiques étaient malpropres et le demeureront pendant longtemps. Médiocrement alignées, les maisons manquaient de lumière, le chauffage était médiocre. Dans les maisons, les rats, redoutables propagateurs de la peste, et les puces logeaient avec les humains. Pour des raisons d'approvisionnement aussi bien que de salubrité, les consuls se préoccupèrent de capter l'eau et de la faire arriver jusqu'à la grande fontaine édifiée sur la Place de la Maison commune, et jusqu'aux fontaines secondaires qui existaient dans la cité. Ils se préoccupèrent aussi de la propreté de la voirie : interdiction d'y déposer des ordures, d'y égorger les animaux, d'y battre le blé, construction d'un écorchoir. En fait, plus que l'atmosphère des villes, que l'insalubrité des maisons, c'était la précarité de l'alimentation qui rendait réceptif à l'épidémie.

La troisième épreuve est celle de la guerre, endémique elle aussi, qui s'étale de 1338 à 1453. Elle aggrava par les pertes chez les combattants ou les massacres de populations civiles, la chute démographique. Elle entraîna de nombreuses dévastations et de sévères contraintes fiscales. Le Languedoc ne fut pas épargné. En 1355, le Prince Noir s'avança jusqu'à Capestang, rançonnant et pillant, faisant disparaître plusieurs paroisses abandonnées par leurs habitants. Béziers s'apprêta alors à soutenir un siège et renforça sa défense : entretien des remparts, construction de nouveaux murs, évacuation des quartiers qui s'étendaient au Nord et à l'Est de la ville, repliement des habitants à l'intérieur des remparts, démolition de nombreuses constructions et réemploi des matériaux pour les réparations. Siège que le Prince Noir ne tenta pas.

A la menace et aux destructions du Prince Noir succédèrent celles des Grandes Compagnies qui demeurèrent quelques années dans la province. Solde, butin, rançons constituaient le gagne-pain de ces professionnels de la guerre qui ravagèrent cinquante paroisses, pillèrent la campagne, rendirent le commerce difficile ou impossible. Même s'ils n'attaquèrent pas Béziers, l'insécurité des routes, leur présence, pendant trois ans ruinèrent l'économie biterroise.

Cette série d'épreuves ralentit l'expansion démographique puis entraîna à Béziers, comme partout en Europe, un fléchissement démographique. En 1304, on comptait 3 619 feux dans Béziers, ce qui correspondait à une population de quinze à dix-huit mille habitants. En 1364, la cité n'en comptait plus que 2 104 et en 1401, 300. Même si les feux semblent avoir perdu leur valeur démographique, il est établi que la population diminua fortement.

Les conséquences des crises :

Le dépeuplement entraîna des mouvements migratoires. Entre 1380 et 1478, les consuls s'efforcèrent d'attirer un certain nombre d'étrangers en tentant, sans trop de succès, à faire revenir les juifs que Philippe le Bel avait expulsés en confisquant leurs biens ou en accordant le droit de cité à des étrangers, artisans et commerçants dynamiques. Étrangers

venus de paroisses situées près de l'Orb ou du Libron, descendant de la frange méridionale du Massif Central, du Languedoc, des grandes villes du Midi telles que Toulouse, Narbonne, Montpellier, Nîmes, Catalans et aussi d'autres régions du royaume. Ces nouveaux citoyens s'engageaient par serment à respecter les libertés et les coutumes de la ville et à y résider effectivement. Ils étaient tenus de fournir, en guise de droit d'entrée, une arbalète ou d'en payer le prix. Mais très vite, pour les attirer en plus grand nombre, on leur accorda des avantages fiscaux.

Les nouveaux venus appartenaient à des professions assez diverses, du brassier et du laboureur au barbier, à l'apothicaire, au changeur, au pareur et au marchand. Toutes professions fortement représentées dans les principaux métiers de la ville. Car, la bourgeoisie renforce ses positions dans la ville, comme elle le fait dans toutes les villes du royaume. Toute l'organisation municipale, à travers le consulat, donnait un rôle essentiel et considérable aux bourgeois et aux gradués. Maîtres de l'administration consulaire, ils ne cessèrent d'accroître au XIV^e et au XV^e siècles leurs responsabilités. Tandis que de nombreux métiers et les pauvres gens en étaient exclus. Le fonctionnement du consulat montre bien un ensemble de mesures et de décisions nécessaires pour la cité : renforcement de la défense de la ville, construction ou reconstruction de la Maison commune, travaux d'aménagement de la cathédrale Saint-Nazaire, relogement de couvents, alimentation en eau et bon fonctionnement des fontaines, travaux de voirie. Mais, les consuls et les bourgeois veillaient aussi à leurs propres intérêts, notamment dans le domaine économique : droit de regard sur les moulins de l'Orb qui appartenaient à l'évêque et aux chapitres, intervention de plus en plus importante dans la vie économique par la multiplication de règlements divers touchant la police des métiers, le prix des denrées, l'achat de blé en période de disette, mesures de protection empêchant l'entrée de vins lors des récoltes abondantes.

Comme la cité avait depuis toujours noué des liens étroits avec sa campagne, les disettes et les famines, les épidémies et la guerre qui bouleversèrent l'économie rurale ne manquèrent pas de se répercuter sur Béziers. Le dépeuplement paysan qu'il en résulta, mettant fin momentanément au morcellement des terres, favorisa leur regroupement. Les bénéficiaires de l'opération furent d'une part les exploitants paysans et d'autre part ceux qui disposant d'argent, trouvaient dans les revenus du sol une occasion de placement, les bourgeois qui appliquèrent à l'exploitation leur sens du profit. A côté des laboureurs qui faisaient partie des échelles du consulat parmi lesquels il y avait des gens aisés et même des riches, un certain nombre de bourgeois surent renforcer leurs investissements fonciers et profiter des revenus de l'agriculture qui pouvaient parfois, en période de prospérité, devenir considérables. D'autant plus qu'en dépit de l'opinion et des barrières douanières, en Languedoc, des spéculateurs déversaient les trop pleins sur les régions dépourvues de blé ou ravagées par la famine.

Au dessous des laboureurs, Béziers comptait beaucoup de simples travailleurs agricoles, qualifiés de brassiers mais aussi quantité de pauvres, les menutz, dont le nombre et l'importance sont attestés par des révoltes qui agitèrent la ville, par la tradition de charité qui se manifestait à l'occasion des caritats, par le nombre important de couvents de frères

mineurs dont on connaît le dévouement aux pauvres et aux démunis, par le secours, par l'organisation de soins dans les hospices. En ces temps de maladie et de misère, la sollicitude du seul clergé pour les pauvres et malades ne suffisait pas. Les consuls durent s'en intéresser. Dès la fin du XIII^e siècle, un hôpital fut établi par l'évêque Pons à la tête du pont de l'Orb avec l'autorisation et l'aide du roi. Hôpital qui fut détruit pendant la guerre, avec le couvent des Augustins qui lui était contigu. En 1338, il existait dans la paroisse Saint-Jacques un hôpital appelé Maison-Dieu ou Hôtel-Dieu Saint-Jacques et plus tard Hôpital Mage qui reçut des donations et legs, hôpital dont les consuls avaient l'administration et le contrôle. En 1481, il y avait à Béziers un hôpital au centre de la ville.

Conséquence des guerres et des besoins militaires, la monarchie consolida l'armature étatique par l'établissement d'impôts régulièrement levés. Au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, la royauté française parvint à requérir de l'ensemble de ses sujets, dans les grandes occasions des subsides compensateurs du service militaire. Une nouvelle règle de droit fut établie, non sans difficulté à se faire accepter par une opinion rétive : en cas de nécessité évidente, chacun devait subvenir financièrement à la défense du royaume. Non sans peine, les esprits s'habituaient progressivement à la généralité comme à la permanence de l'impôt. La base de l'imposition, malgré des modalités variables, fut généralement la fortune mobilière : bétail, provision de grains, train de culture, réserves de numéraires et créances.

La fiscalité n'épargna pas les Biterrois. Signe de son accroissement, entre 1348 et 1353, apparurent les clavaires ou trésoriers chargés par les consuls de lever des taxes : droits sur le vin, les fromages, la viande de boucherie, le poisson et les farines, et les impôts directs. Selon la règle générale, la taille royale, impôt direct de l'Ancien Régime français, pouvait prendre deux formes différentes : la taille personnelle (dans la plupart des pays d'élection), elle concernait les chefs de familles roturiers, répartie par les collecteurs, selon leurs facultés. Et la taille réelle (dans la plupart des pays d'État), qui concernait les biens.

A Béziers, jusqu'en 1354, la taille se leva par tête (hommes, femmes et enfants) et par denier, c'est-à-dire par évaluation approximative de la fortune des contribuables. A cette date, l'impôt par tête, particulièrement lourd pour le petit peuple des menutz, fut supprimé. Mais en 1384, il fut rétabli. A côté de ces impôts, se développèrent les fouages qui se basaient sur le feu, c'est-à-dire l'âtre, autour duquel étaient rassemblés le chef de famille et ses enfants. C'était par le nombre de feux estimés solvables et taillables que les communautés étaient imposées par l'autorité royale.

En règle générale, et cela se pratiquait à Béziers, chaque communauté levait l'impôt arbitrairement à sa guise en fonction des besoins et des capacités de la population. Une partie de la taille était allouée au roi à titre de subside. Comme pays d'État ayant conservé ses États provinciaux, c'est-à-dire une assemblée représentative des trois ordres dont le rôle essentiel était de négocier le montant de l'impôt avec les commissaires ou intendants royaux, le Languedoc, accordait ce subside au gouverneur.

Les besoins en argent frais étaient énormes pour subvenir aux demandes de l'administration royale du fait de la guerre de Cent ans, du ravage des compagnies, et de l'avidité des gouverneurs de la province, duc d'Anjou puis duc de Berry aux goûts et aux dépenses fastueux. A partir de 1356, le désastre de Poitiers (l'armée française est écrasée par les archers anglais au nord de Poitiers et le roi Jean II le Bon est fait prisonnier) qui plongea le royaume dans l'une des plus graves crises de son histoire, relança désespérément la quête de subsides. A partir de cette date, on ne compte pas moins de quinze convocations d'assemblées pour demander des subsides. Les épidémies et la guerre, les ravages des Grandes Compagnies ayant eu pour effet de réduire le nombre de feux, dès le début de XV^e siècle, les officiers des finances n'en tinrent plus compte et répartirent d'autorité les subsides royaux entre les communautés. En décembre 1360, les aides pour la délivrance de Jean le Bon furent établies par décision du gouverneur. Suspendues en 1362, elles furent rétablies au début de 1367. Les assemblées appelées à consentir les subsides par feu furent ensuite amenées à consentir le renouvellement des aides, notamment de la gabelle du sel.

Les compoix dressés à partir de la fin du XIV^e siècle qui donnent une indication sur la valeur de biens mobiliers et immobiliers des chefs de famille permettent de se faire une idée sur l'existence à Béziers de gens riches ou de gens aisés, notamment dans le bourg Saint-Aphrodite et dans le bourg du roi et témoignent de la prospérité de l'économie de la cité. Mais tout le monde n'en profitait pas. La ville comptait beaucoup de simples travailleurs agricoles, de serviteurs, de servantes, de manouvriers des fabriques ou des entreprises de construction, mal logés, mal payés et pourtant soumis à l'impôt par tête, la taille et par feu. Signe de bouleversement social, beaucoup de Biterrois de condition moyenne étaient passés dans la catégorie des pauvres, et constituaient tout un monde de petits commerçants, de petits artisans et de petits propriétaires insatisfaits de leur sort. D'où une exaspération des clivages sociaux, sensibles dans toute l'Europe et dans le royaume, et présents à Béziers.

Comme partout la proportion de pauvres s'était accrue, les villes connurent à la fois leurs clivages et leurs troubles sociaux. En réalité, à Béziers, comme dans le royaume, l'administration de la ville (comme le témoigne l'organisation et le fonctionnement du consulat) était entre les mains des hommes riches, d'un patriciat peu nombreux. Cela exacerbait le ressentiment, la colère, la révolte assez souvent incohérente que traduisirent un peu partout les troubles sociaux. Béziers n'y échappa pas et s'en prit comme partout ailleurs aux patriciens avec une certaine violence.

Le rappel du duc de Berry qui avait déjà administré le Languedoc et qui s'était attiré beaucoup d'inimitiés, sa substitution au comte de Foix qui jouissait d'une certaine popularité, déclencha à Béziers la révolte et l'émeute de 1381. Bien qu'opposés à ce rappel, les consuls de Béziers se résignèrent à lui ouvrir les portes de la ville. Au prétexte de lutter contre les impôts (taille, capitation, fouage), la peste, la famine qui l'accablait, le peuple de la cité se révolta visiblement manipulé par quelques membres des métiers majeurs, tels que le corroyeur Arnaut Fromit ou le fustier Bernard Pourquier, transfuges de leurs classes qui prirent la tête du mouvement et lui servirent de chefs pour incarner ses sentiments et

formuler ses désirs. Le mouvement tourna vite à l'émeute. La Maison commune fut attaquée par plus de deux cents émeutiers, des notables furent brûlés dans la tour où ils s'étaient réfugiés, d'autres se tuèrent en sautant pour échapper au feu, un certain nombre d'entre eux furent abattus dans les rues et les hôtels particuliers. Il y eut ainsi une vingtaine de victimes et pendant dix-sept jours l'émeute fut maîtresse de Béziers. La répression fut sévère mais n'atteignit que de petites gens. Il semble que les vrais chefs échappèrent à tout châtement.

Les aspirations à la paix et à l'unité :

Entraîné dans le long conflit franco-anglais dynastique en son prétexte et dans son support dynastique, le Languedoc, prenant lentement conscience d'appartenir à une nation, s'allia avec constance avec la monarchie manifestant sa fidélité au dauphin, futur Charles VII, qui recueillit à son profit les aspirations à la paix et à l'unité qui favorisèrent l'expression d'une réalité nationale. Lorsque la guerre civile éclata entre les Armagnacs et les Bourguignons, Béziers, hostile au duc de Berry rallié au camp Armagnac, se prononça pour les Bourguignons. Dès 1418, la cité en accord avec Toulouse, Narbonne et Carcassonne envoya une ambassade à Troyes à la reine Isabeau.

Ce ralliement rapide et pérenne conforta la position stratégique de Béziers, l'une des villes les plus centrales du Languedoc restée fidèle et pilier solide du royaume. Comme de sa position on pouvait surveiller aisément la province dans son entier, la cité devint pendant quelques décennies la capitale des provinces du Midi fidèles à Charles VII. Comme le soulignent les lettres du 24 février 1454 de Charles VII, le rôle stratégique de Béziers est nettement perçu par le roi : la cité « ... assise près de la mer, es fins et limites de nostre royaume... ».

La ville en tira des avantages. De l'automne 1425 à l'été 1429, le Parlement installé à Toulouse depuis sa création en 1420, fut transféré à Béziers où il demeura jusqu'à sa fusion effective avec le parlement de Poitiers qui devint le seul parlement de l'obédience de Charles VII. A deux reprises, en 1421-1422 et de novembre 1425 à août 1429, le conseil de gouvernement fut transféré à Béziers, les États du Languedoc s'y tinrent douze fois en dix-sept ans de 1425 à 1442.

La ville avait failli dès 1418 obtenir un avantage économique décisif en obtenant le transfert de trois foires de Pézenas. Mais la vigoureuse protestation de Pézenas, l'appui du comte de Foix, une sentence de la cour de Charles VI siégeant à Toulouse donnèrent raison à Pézenas. Malgré les réactions violentes de la cité, les troubles, les recours, la ville perdit cet avantage économique ne remplissant plus à la fin du XVe siècle que le rôle d'un important marché agricole.